

Barèmes Honoraires TTC à charge Acquéreur

Sauf stipulation contraire prévue au mandat

Vente d'immeuble à usage d'habitation et terrain à bâtir

Applicable au 1^{er} janvier 2026

Prix	Honoraires
De 0 à 15.000 €	4.500 €
De 15.001 à 30.000 €	5.000 €
De 30.001 à 45.000 €	6.000 €
De 45.001 à 60.000 €	6.500 €
De 60.001 à 75.000 €	7.500 €
De 75.001 à 90.000 €	8.000 €
De 90.001 à 105.000 €	9.000 €
De 105.001 à 120.000 €	10.000 €
De 120.001 à 135.000 €	11.000 €
De 135.001 à 165.000 €	12.000 €
Au-delà de 165.000 € : 6% sur la tranche excédant 165.000 € + 12.000 €	

PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS

CENTURY 21[®]

CENTURY 21[®]

Hervé Regnault

Barèmes Honoraires HT à charge Acquéreur

Sauf stipulation contraire prévue au mandat

Immobilier Commercial – Bureaux – Cession de fonds de Commerce Droit au bail – Droit d'entrée

Applicable au 1^{er} janvier 2026

Prix	Honoraires
De 0 à 15.000 €	4.500 €
De 15.001 à 30.000 €	5.000 €
De 30.001 à 45.000 €	6.000 €
De 45.001 à 60.000 €	6.500 €
De 60.001 à 75.000 €	7.500 €
De 75.001 à 90.000 €	8.000 €
De 90.001 à 105.000 €	9.000 €
De 105.001 à 120.000 €	10.000 €
De 120.001 à 135.000 €	11.000 €
De 135.001 à 165.000 €	12.000 €
Au-delà de 165.000 € : 6% HT sur la tranche excédant 165.000 € + 12.000 € HT	

PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS

CENTURY 21[®]

Barème Honoraires de Location Habitation, Mixte⁽¹⁾ et Meublée⁽¹⁾

Barème applicable le 04/03/2026

Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué :

Zone « très tendue »

Zone « tendue »

Zone « non tendue »

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail** : **8 € TTC**

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **réalisation de l'état des lieux** : **3 € TTC**

Honoraires de location d'un garage : 150 € TTC à la charge du preneur et 150 € TTC à la charge du bailleur.
(sauf stipulation contraire prévue au mandat)

Honoraires pour avenant au bail : 150 € TTC à la charge du preneur et 150 € TTC à la charge du bailleur.
(sauf stipulation contraire prévue au mandat)

Honoraires à la charge du locataire

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	Inférieur ou égal à 8 € / m² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	Inférieur ou égal à 3 € / m² TTC

Honoraires à la charge du bailleur

Honoraires d'entremise et de négociation	0 € TTC
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	Inférieur ou égal à 8 € / m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	Inférieur ou égal à 3 € / m ² TTC

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

Bail Commercial ou professionnel (à la charge du Preneur)

Loyer de 0 à 1.999 € : 1,5 % HT sur le cumul des loyers pendant la durée du bail avec un minimum forfaitaire de 1.000 € HT

Loyer entre 2.000 à 3.999 € : 1,25 % HT sur le cumul des loyers pendant la durée du bail

Loyer supérieur à 4.000 € : 1 % HT sur le cumul des loyers pendant la durée du bail

SANS DROIT D'ENTREE : Honoraires de négociation : 1,5 % HT du cumul des loyers pendant la durée du bail avec un minimum forfaitaire de 3.000 € HT

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.

Barème applicable au 17/02/2026

PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS

CENTURY 21



Le barème gestion locative

Notre Garantie d'Action : nous nous engageons à mettre toute notre force, notre expérience et notre réseau au service de la gestion de votre bien.

Les services du Mandat Confiance 7,2% TTC des sommes encaissées

- **Mise en place du mandat de gestion**
- **Gestion locative courante :** appel et encaissement loyers/charges/allocations, quittancement, versement des fonds perçus
- **Révision annuelle des loyers et régularisation des charges**
- **Tenue de la comptabilité propriétaire :** compte-rendu de gestion détaillé, lecture commentée du premier document
- **Contrôle du respect des obligations locatives** (assurance, entretien, vie du bail)
- **Demande et suivi des attestations annuelles** (MRH, chaudière, cheminée...)
- **Lettre de rappel et recouvrement amiable** (1ère relance LRAR)
- **Gestion du congé locataire :** contrôle de validité et acceptation
- **Décompte de sortie du locataire**
- **Règlement des factures fournisseurs**
- **Organisation et suivi des réparations urgentes ou inférieures à 200 € TTC**
- **Demande de devis supérieurs à 200 € TTC**

Services complémentaires

	Service référence 8,4% TTC	Service excellence 9,6% TTC	Coût hors forfait TTC
Gestion créances, remise du dossier au commissaire de justice pour commandement de payer, procédure (frais commissaire de justice et d'avocat à la charge du propriétaire)	●	●	150€/dossier
Délivrance d'un congé au locataire (hors honoraires du commissaire de justice)	●	●	100€
Gestion des sinistres : déclaration, représentation en expertise, devis, suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle des travaux	●	●	250€
Gestion technique d'entretien courant inférieur à 1500 € TTC : suivi et contrôle des travaux	●	●	150€/dossier
Gestion technique des travaux supérieurs à 1500 € TTC : suivi et contrôle des travaux	●	●	150€ + 4% du montant des travaux
Commande et suivi du Dossier de Diagnostic Technique	●	●	50€/dossier
Réalisation d'une visite conseil	○	●	90€/visite
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	○	●	75€/lot/an
Avenant au bail	○	○	150 € TTC/avenant
Acomptes exceptionnels (sous réserve de l'encaissement effectif du loyer)	○	○	10€/acompte
Frais pour clôture de compte à la suite de la résiliation du mandat (transmission dossier locataire, correspondances, solde de tout compte)	○	○	120€/lot
Montage d'un dossier de subventions, suivi jusqu'à obtention des fonds	○	○	250€/dossier
Conseil et expertise pour prestations exceptionnelles	○	○	90€/heure
Représentation aux assemblées générales	○	○	90€/heure
Etat des lieux de sortie en cas de fin de gestion	○	○	3€/m ² (logement vide) 5€/m ² (meublé)
« Permis de louer » : constitution du dossier et suivi	○	○	90€/dossier
Accompagnement réception bien neuf et suivi des levées de réserves	○	○	90€/heure
Visite triennale du bien (sous réserve de l'accord du locataire)	○	○	100€/heure
Assurance Loyers Impayés / Garantie Loyers Impayés *	✱	✱	1,7 %
Gestion Assurance Garantie Loyers Impayés			1 %